

Vos questions / nos réponses

## Plantation illicite dans sa chambre.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/04/2016 11:34

Bonjour, de retour de vacances, nous avons découvert que notre fils âgé de 22 ans cultive du cannabis dans sa chambre. Étudiant, il habite dans ce que nous appelons "le studio" c'est un espace aménagé avec chambre et salle d'eau au dessus du garage, avec accès indépendant. Nous nous y rendons peu. Je passe les détails mais en découvrant la plantation, nous avons appris que cela faisait trois semaines environ que cela poussait tranquillement. Nous avons détruit les plants. L'étape suivante qui consiste à discuter et éclaircir la situation est beaucoup plus compliquée. Nous sommes face à un mur, nous ne parlons pas du tout le même langage. Pour notre fils, sa démarche au delà d'être normale et sans danger, relève d'une vraie démarche de recherche, il déclare s'être investi, avoir pris beaucoup de renseignements pour réussir, il démontre l'intérêt financier de sa démarche, pour lui et ses amis (nous ne savons pas s'il a déjà commercialisé de sa production, si c'est la première fois, s'il doit de l'argent...) Il est fier de lui, alors que ses études ne l'intéressent pas du tout, cette expérience "agricole" lui apporte beaucoup... C'est très déstabilisant d'entendre de tels arguments. Nous lui avons proposé de discuter avec un psy de ceci mais il affirme aller bien, ne pas avoir besoin d'aide, maîtriser sa situation. Que faire, je suis broyée et désemparée.

Merci.

---

**Mise en ligne le 29/04/2016**

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi et inquiétudes. Nous entendons plusieurs points à traiter dans votre question. Son discours vous est sans doute déstabilisant (et nous le comprenons), car il occulte le potentiel de danger d'une consommation de cannabis et les risques encourus pour une culture de cette même plante et éventuellement pour un trafic.

Il exprime cependant certains éléments qui nous semble important d'entendre. Il parle de son malaise et désintérêt dans ses études. Il explique avoir fourni des efforts dans cette entreprise de culture de cannabis. Et se sentir valorisé, épanoui car il est parvenu à mener un projet à terme.

Il nous semble important de ne pas accepter une banalisation de trafic, de culture ou de consommation de cannabis car le produit est illicite et classé parmi les stupéfiants.

Nous comprenons que ce « studio » est dépendant de votre propriété. Votre fils se trouve de ce fait chez vous. SI vous acceptiez cette entreprise de culture ou de trafic, vous pourriez encourir comme votre fils une forte amende et une peine de prison pour complicité. En effet, les actes de trafic sont interdits : les articles 222-34 à 222-43 du Code Pénal prévoient des amendes (jusqu'à 7 500 000 €) s'accompagnant de peines de prison (jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle).

Votre réaction de les détruire montre votre intolérance à cette pratique et cela nous semble être une bonne réaction qu'il vous faut pouvoir maintenir dans une discussion avec votre fils. Il vous faut pour cela essayer également de prendre en compte le fait qu'il ait pu prendre comme une intrusion violente le fait que vous entriez "chez lui" et détruisiez ses plants avant même que vous ayez eu un dialogue. Avoir à l'esprit les deux visions et les partager est important.

La question de l'orientation est souvent un point épineux pour les jeunes. Ils peuvent sentir que c'est un enjeu important pour leur avenir et ne pas sentir bien dans la branche choisie ou se sentir en échec. Votre fils exprime un besoin de valorisation, d'entreprise, de développer un projet avec différentes étapes. Pourquoi ne pas revoir avec lui la question de son orientation. L'aider à trouver un domaine où il se sentirait mieux, investi et valorisé. Et si le contact des plantes l'épanouit réellement vous pourriez lui proposer de développer cette activité dans le cadre du loisir ou d'un projet professionnel mais avec des plantes licites.

Si votre fils n'entend pas consulter, sachez que des centres spécialisés (ANPAA ou CSAPA) proposent également un accompagnement parental lors de plusieurs consultations et cela indépendamment de la volonté du jeune de s'y rendre. Cela vous permettrait de trouver des conseils afin d'accompagner votre fils vers une autonomie et une responsabilisation de son comportement concernant les différents aspects de sa vie. Cela pourrait vous aider à dialoguer et à trouver un mode de communication commun qui soit plus apaisé, assumé et qui passerait moins par la provocation.

Vous pourrez trouver des adresses de ces centres de soins dans notre rubrique « adresses utiles ». En sélectionnant le critère « accompagnement parental » ou « soutien familial » ou « consultation jeunes consommateurs ».

Nos écoutants peuvent vous proposer également un soutien ponctuel, vous aider dans la recherche des adresses de centres adaptés et éventuellement vous conseiller concernant la situation avec votre fils. Ils sont joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 0800 23 13 13. Les appels sont anonymes et gratuits depuis un poste fixe.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)